

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00226

Numéro SIREN : 790 410 914

Nom ou dénomination : A.P.I.2.S

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2018 sous le numéro de dépôt 31999

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
13 AOUT 2018
DEPOT N° 31999

Désignation de l'entreprise SAS API2S
Adresse de l'entreprise 6 RUE DU TROSY 92140 CLAMART
SIREN 7 9 0 4 1 0 9 1 4
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2
Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le									
				3	1	1	2	2	0	1	7		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010			012							
		Autres *	014	143		016	143						
	Immobilisations corporelles *		028	1 789		030	1 789						
	Immobilisations financières * (1)		040			042							
	Total I (5)			044	1 932		048	1 932					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052							
		Marchandises *	060			062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	14 815		070			14 815				
		Autres* (3)	072	1 817		074			1 817				
	Valeurs mobilières de placement		080			082							
	Disponibilités		084	56 654		086			56 654				
	Charges constatées d'avance*		092	443		094			443				
	Total II			096	73 728		098			73 728			
	Total général (I + II)			110	75 660		112	1 932		73 728			
PASSIF										Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120			10 000				
	Écarts de réévaluation					124							
	Réserve légale					126			1 000				
	Réserves réglementées*					130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131			)	132						
	Report à nouveau					134			9 554				
	Résultat de l'exercice					136			6 287				
	Provisions réglementées					140							
	Total I						142			26 841			
Provisions pour risques et charges					Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166			4 393				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	2 853		)	172			42 493			
	Produits constatés d'avance					174							
Total III						176			46 886				
Total général (I + II + III)						180			73 728				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API2S

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

13 11 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	65 131
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	65 131	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 4 366 - mobilier : - immobilier :)				242	35 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	594	244	779	
	Rémunérations du personnel*				250	14 700	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 825	
Dotations aux amortissements*				254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	57 865		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 266		
Produits financiers (III)		280		294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	35		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	944		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	6 287		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	6 287		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	944			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	360	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	7 591	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	7 591	372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SAS API2S

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS API2S

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS API2S

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 1 43	412	414	416 1 43	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 789	472	474	476 1 789	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 1 932	492	494	496 1 932	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500 1 43	502	504	506 1 43
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 1 789	562	564	566 1 789
TOTAL		570 1 932	572	574	576 1 932

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①		②		③		④		Court terme* ⑤		Long terme						
											19% ⑥		15% ou 12,8% ⑦		0% ⑧		
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579		Régularisations			590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).													591				
TOTAL									596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS API2S

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III

DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	☐
--	-----	--------------------------

VI

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	13 026
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 683
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	900
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS API2S

L'exercice clôturé au 31/12/2017 présente un montant total du bilan de 73 728 € et dégage un résultat de + 6 287 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

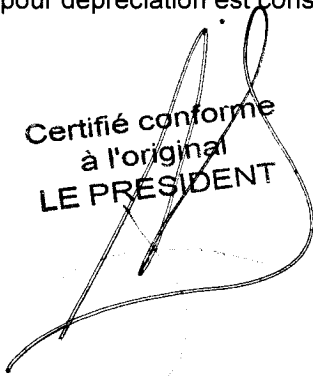
Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

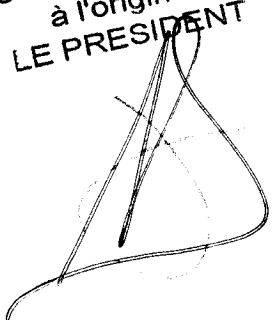
Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



A.P.I.2.S. SAS
Au capital de 10 000 €
6 rue du Troisy
92140 CLAMART
RCS Nanterre 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2017 qui est de 6 287 € :

Bénéfice.....	+ 6 287 €
+ report à nouveau.....	+ 9 554 €

Soit un bénéfice.....	+ 15 841 €
-----------------------	------------

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 8 841 €
. Distribution de dividendes.....	+ 7 000 €

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2016	7 000 €	(avec abattement de 40 %)
2015	NEANT	NEANT
2014	6 909 €	(avec abattement de 40 %)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.P.I.2.S. SAS

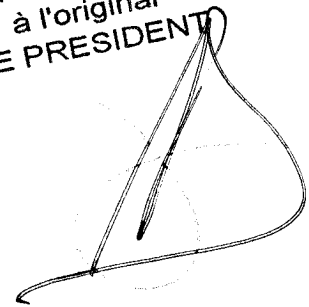
Au capital de 10 000 €

6 rue du Troisy

92140 CLAMART

RCS Nanterre 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2017 qui est de 6 287 € :

Bénéfice.....	+ 6 287 €
+ report à nouveau.....	+ 9 554 €
	—————
Soit un bénéfice.....	+ 15 841 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 8 841 €
. Distribution de dividendes.....	+ 7 000 €

(Extrait du rapport de gestion)